



Projet gouvernemental de réforme des retraites... **NON à la régression sociale annoncée !**

La Première ministre, Elisabeth Borne, a présenté ce mardi 10 janvier le projet de réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à 64 ans ainsi qu'à augmenter la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sans décote.

Ce projet constitue une régression sociale majeure pour les salarié-es du pays - dont les fonctionnaires et agent-es publics font partie.

L'espérance de vie **en bonne santé** des citoyen-nes en France n'est que de **64,1 ans pour les femmes** et de **62,7 ans pour les hommes**, âges moyens percutés par l'objectif gouvernemental du report de l'âge légal de départ à 64 ans.

Du coup, on se la souhaiterait comment la retraite ? En bonne santé ou bien ?

La crainte du déficit de notre système de retraite par répartition est surjouée par le président de la République et son gouvernement. Ce sont en effet les mêmes qui arrosent chaque année les entreprises - y compris celles du CAC 40 - de dizaines de milliards d'euros d'aides publiques, sans contrepartie, creusant ainsi le déficit public de l'Etat et des comptes sociaux.

Pourquoi, alors, devrions-nous accepter la retraite à 64 ans et donc cette régression sociale majeure ? Pour améliorer toujours plus les dividendes des actionnaires du CAC 40 ? Pour permettre au gouvernement de dépenser encore plus d'argent public en faveur des entreprises, **tout en décidant de réduire les dépenses sociales en matière de retraites ?**

Pour les un-es...

- ☛ **163 milliards d'euros d'aides publiques** tous azimuts pour les entreprises, sans contrepartie, dans la loi de finances 2023 ;
- ☛ **80,5 milliards d'euros versés aux actionnaires** des entreprises du CAC 40 en 2022...
- ☛ **57,5 milliards d'euros versés aux mêmes actionnaires** en 2021...

Pour les salarié-es du pays, du public comme du privé...

- ☛ **Travailler plus** longtemps et cotiser plus ;
- ☛ **Report** progressif de l'âge légal de départ à **64 ans** ;
- ☛ **Augmentation** progressive du nombre de trimestres à cotiser pour atteindre le taux plein : **172 trimestres = 43 années.**

Pour la FSU et le SNASUB-FSU, pas question d'accepter cette réforme !

Nous en demandons le retrait immédiat !

Il faut une autre répartition des richesses permettant de faire face aux besoins de notre système de protection sociale (retraites et Sécurité sociale).

Il faut mieux répartir les richesses produites pour financer le progrès social et pour empêcher toute régression sociale !



**NON à la retraite à 64 ans et à l'allongement
de la durée de cotisation !**

Retrait du projet de réforme gouvernemental !

**OUI au progrès social,
son financement est possible !**

Nous revendiquons :

- Le droit à la retraite dès 60 ans à taux plein pour 150 trimestres cotisés (37,5 années de cotisation) ;
- La prise en compte des carrières longues et des métiers dits pénibles ;
- La disparition du système de décote/surcote ;
- L'intégration de la totalité des régimes indemnitaires dans le calcul du montant des pensions ;
- Pas de pensions inférieures au SMIC revalorisé et la réindexation des pensions sur les salaires !

**Grève interprofessionnelle unitaire
ce jeudi 19 janvier 2023,
début de la mobilisation...**

**Toutes et tous dans la rue,
dans les manifestations unitaires !**